

Appel à Projets FEAMPA 04-2024

au titre de l'Objectif spécifique 1.1 du FEAMPA « Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental » / Type d'action « Investissements dans les ports de pêche »

ANNEXE 2 – liste des pièces du dossier de demande d'aide

Dans le cas d'un dossier relevant de la réglementation des aides d'état :

Contenu minimal des pièces à transmettre lors du dépôt du dossier de demande d'aide (article 6 règlement UE n° 651/2014) pour un « dossier admissible »		
Pièces	Transmise	
	OUI	NON
Nom de l'entreprise (+SIRET si possible)		
Taille de l'entreprise		
Description du projet		
Dates de début et de fin		
Localisation du projet		
Liste des coûts du projet		
Type d'aide sollicitée (subvention, prêt, garantie, ...)		
Montant de financement public sollicité		

Pour tous les demandeurs	Transmise		
	OUI	NON	Sans Objet
Copie(s) de l'inscription aux registres légaux (SIRET, K-Bis, publication au journal officiel, récépissé de déclaration en préfecture,...) et document attestant la capacité du représentant légal à solliciter l'aide.			
Pièce d'identité dans le cas d'une entreprise individuelle			
Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis, factures proforma, contrat de travail ou autre document probant,...). Pour toute dépense à partir de 2 500€ : au moins un devis comparatifs supplémentaire Pour toute dépense à partir de 90 000€ : au moins 2 devis comparatifs supplémentaires			
RIB			
Statuts (<i>le cas échéant</i>)			

Organigramme de la structure comprenant la liste des membres de l'organe d'administration détaillant les mandats des membres (<i>le cas échéant</i>)			
Si le demandeur n'est pas le représentant légal de la structure : ➤ - convention de mandat ou pouvoir ou procuration ou délégation de pouvoir et signature,... ➤ - preuve d'existence légale du mandataire ou de la personne (physique ou morale) détenant le pouvoir ou la procuration (pièce d'identité ou N°immatriculation au RCS)			
Attestations de régularité sociale et fiscale (à l'exception des demandeurs de moins d'un an d'activité)			
Bilans comptables des 3 derniers exercices fiscaux Pour les entreprises : Trois dernières liasses fiscales <u>complètes</u> (Soldes Intermédiaires de Gestion, bilans, comptes de résultat, annexes) ou trois derniers avis d'imposition (micro-entreprises)			
Pré-accord de financement bancaire ou dossier de demande d'emprunt déposé auprès d'un établissement bancaire			
Procès-verbal/ délibération de l'organe compétent approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel (<i>le cas échéant</i>)			
Lettre d'engagement (2 dernières pages du dossier-type Synergie) complétée et signée			
Liste des obligations du demandeur complétée et signée (à télécharger sur la page FEAMPA de La Région)			

Demandeurs soumis aux règles de la commande publique	Transmise		
	OUI	NON	Sans Objet
Le cas échéant, si des marchés ont déjà été lancés/approuvés : pièces relatives à la mise en concurrence pour ces marchés			

Opérations d'investissements à terre	Transmise		
	Oui	Non	SO
Pour les constructions et travaux : actes relatifs au foncier et aux bâtiments comme les justificatifs de propriété, les promesses de vente, les permis de construire ou réception de déclaration de travaux...,			
Autorisations d'exploitation nécessaires liées au projet (AOT, ICPE...) le cas échéant			
Plan de masse, plan de situation, plan cadastral,...			
Programme détaillé des travaux et calendrier prévisionnel			
Pour les projets portuaires : contrat de concession le cas échéant			

NB : Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'instruction du dossier en fonction de la nature de l'opération, du statut du porteur de projet et des dépenses présentées.